

DÉLIBÉRATION n° CS-01-06-2023-02 DE LA COMMISSION DES STRUCTURES



Séance du 1^{er} juin 2023

Examen de la révision des statuts de l'Université de Poitiers

La Commission des structures

Saisie par la présidente de l'université d'une demande d'avis relative aux statuts la révision des statuts de l'Université de Poitiers ;

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu l'arrêté de composition de la Commission des structures en date du 30 mars 2021 ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Après en avoir délibéré,

EMET L'AVIS SUIVANT :

La Commission des structures estime que le projet de révision des statuts de l'Université de Poitiers n'est contraire à aucune disposition législative ou réglementaire.

Elle émet, à l'unanimité, un avis favorable à sa soumission au Conseil d'administration de l'Université pour approbation, sous réserve de la mise en cohérence grammaticale et inclusive du texte..

Fait à Poitiers, le 1^{er} juin 2023
Le Président de la Commission des structures,

Samy BENZINA